

COMMUNE DE MONTBOUCHER

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2021

Présents : Estelle Aufaure, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, Laurence Coulaud, Goulven Duboeuf, Laurent Echard, Marc Ferrand, Laurence Landrevie, Claude Skrzypczak, Jean-Marc Vellard.

Absents : Thomas Buisson (pouvoir à L. Landrevie).

Secrétaire de séance : Laurence Coulaud

DELIBERATIONS :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2021 : Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2021 : J-M Vellard signale qu'il n'a pas reçu ce compte-rendu avec sa convocation. Les autres conseillers ayant reçu par courriel ce compte rendu, il ne peut s'agir que d'un bug informatique.

Après délibération, le compte-rendu est approuvé par 10 voix pour et une abstention (J-M Vellard).

3. Avis sur les projets éoliens sur le territoire de la commune : Le Maire expose que plusieurs sociétés ont pris contact avec la commune pour des projets d'implantation et d'exploitation de parcs éoliens sur le territoire. Après avoir brièvement présenté la démarche de ces sociétés et les avantages financiers auxquels peuvent prétendre la commune et les propriétaires des terrains concernés, il souhaite que les membres du conseil municipal donnent leur avis sur ce type de projets. G. Duboeuf ne souhaite pas prendre part au débat ni au vote car il estime qu'il y aurait un conflit d'intérêt. Considérant l'impact environnemental qu'engendre un parc éolien en termes de pollution visuelle et sonore, Considérant les études scientifiques qui démontrent les effets néfastes des éoliennes sur la santé humaine et animale, Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix contre et 3 abstentions (T. Buisson, C. Coulaud, L. Landrevie) donne un avis défavorable aux projets éoliens sur le territoire de la commune.

4. Délibération de principe sur l'adhésion à un groupement de commandes proposé par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest à ses communes membres pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie : le Maire expose au Conseil municipal qu'au regard des tensions croissantes sur la ressource en eau, la communauté de communes Creuse Sud-Ouest étudie la création d'un groupement de commandes pour permettre à ses communes membres de se doter de récupérateurs d'eau de

pluie, au profit des infrastructures communales et/ou des administrés.

Il demande au conseil de donner son accord de principe à l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à la demande d'adhésion à un groupement de commandes proposé par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, précise que ces récupérateurs d'eau répondront aux besoins de la commune de Montboucher et de ses habitants, estime entre 1 et 25 les besoins en petites unités aériennes (de 100L à 1000L) et entre 1 et 25 les besoins en grosses unités enterrées (de 1500L à 7000L).

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

1. Le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris un arrêté de circulation pour la sécurité des usagers de la RD 44 suite au rapport d'expertise concernant le bâtiment s'est effondré sur la voie publique à la Forêt. Le site est désormais sécurisé conformément au code de la route.

2. Informations sur le chantier des Brutisses : après deux absences de l'entreprise Altiplatre aux réunions de chantier et plusieurs échanges entre son gérant et le maître d'œuvre concernant le non-respect du planning et la non-conformité des travaux, le maire a notifié à l'entreprise Altiplatre la résiliation du marché du lot plâtrerie/peinture. Deux entreprises vont être consultées.

3. Le maire présente un devis de 3 507,56 € pour la pose de trois candélabres photovoltaïques au lotissement. Le conseil autorise la signature de ce devis.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Il est rapporté que le brûlage de déchets verts par une entreprise paysagiste cause quelques soucis de voisinage dans le village de La Forêt.

2. Les enquêtes publiques ne sont pas encore lancées pour les modifications de tracés des chemins de La Chassagne, Magnat et Les Martyrs.

3. Un tarif adulte pour les usagers de la cantine est suggéré par E. Aufaure.

4. Le chemin public entre La Forêt et Gémont est à refaire urgemment.

5. E. Aufaure soumet l'idée de réunir le conseil municipal en visioconférence plutôt qu'en présentiel. Pour l'heure, Le Maire préfère des réunions au sein de la salle des fêtes avec un protocole sanitaire strict (port du masque, désinfection des mains, distanciation physique).

La séance est levée à 19h45.

Signatures des membres de l'assemblée délibérante :